

Thème : « Connectés »

OUVERTURE DES TRIBUNAUX

MONTRÉAL

Allocution prononcée par :

Marie-Anne Paquette, juge en chef

Cour supérieure du Québec

Le 7 septembre 2023

Membres de la tribune d'honneur,

Distingués invités,

Monsieur le Bâtonnier David Etedgui, je vous remercie pour votre invitation à participer à la présente cérémonie.

Le thème que vous avez choisi pour la rentrée: "Connectés", cadre particulièrement bien avec les enjeux actuels de la Cour supérieure du Québec, qui célébrera en 2024 son 175^e anniversaire. Le thème de la connexion revêt à la fois une connotation technologique et prend la forme d'un appel à demeurer en phase avec les besoins de la population que nous servons.

Je salue d'abord la nomination récente et fort attendue du juge en chef adjoint Jean-François Michaud, nommé en juin dernier. Son arrivée place la Cour supérieure dans une excellente position pour développer et mettre en place des initiatives novatrices qui nous permettront d'améliorer et de moderniser nos façons de faire, pour mieux servir nos concitoyens. Vous pouvez difficilement imaginer à quel point je suis heureuse de pouvoir compter sur lui.

I first wish to welcome the recent and long-awaited appointment of Associate Chief Justice Jean-François Michaud, appointed last June. His arrival puts the Superior Court in an excellent position to develop and implement innovative initiatives that will enable us to improve and modernize our ways of doing things, to better serve our fellow citizens. You can hardly imagine how happy I am to be able to count on him.

Je tiens également à m'adresser aux honorables Lucie Rondeau et Scott Hughes qui, respectivement, quitteront les fonctions de juge en chef et du juge en chef associé de la Cour du Québec au cours de la présente année judiciaire. Collaborer avec vous a sincèrement été un privilège à chaque instant. Vous êtes des leaders inspirés, engagés et inspirants. Je vous souhaite le meilleur pour la suite des choses.

Dans le temps qui m'est alloué, voici quelques mots sur 7 sujets qui retiendront notre attention au courant de l'année judiciaire. C'est un défi!

Premièrement, le problème d'exode de personnel que nous vivons dans nos palais de justice.

Comme vous, je suis au fait de l'actualité et des préoccupations qui défraient la manchette dans d'autres domaines, notamment en santé et en éducation. Cela étant, à titre de juge en chef de la Cour supérieure du Québec, j'estime qu'il est de mon devoir d'informer le public de façon transparente sur la santé de notre système de justice, un sujet dont on discute rarement en campagne électorale.

Que vous soyez employé au greffe, maître des rôles, greffier-audiencier, huissier, adjoint(e), avocat, notaire ou tout autre membre de notre équipe, votre travail est essentiel au bon fonctionnement de notre système de justice.

La direction de la Cour supérieure et les autres juges en chef travaillent d'arrache-pied depuis plus de trois ans afin de faire reconnaître la complexité de vos tâches et l'importance que vous revêtez pour le système de justice, ainsi que pour la démocratie au sens large.

Le système de justice doit pouvoir compter sur des personnes qualifiées, compétentes et bien rémunérées. On ne peut tolérer qu'un problème d'exode de personnel vienne ajouter aux enjeux que nous vivons déjà dans le système de justice.

L'heure et grave, mais je garde l'espoir que le gouvernement trouvera les voies de passage vers des conditions salariales qui nous permettront d'attirer et de fidéliser les employés dont nous avons besoin pour soutenir l'activité des tribunaux à l'échelle de la province.

Deuxièmement, un sujet porteur d'espoir et de projets structurants. Pour la première fois de son histoire, la Cour supérieure a entamé un chantier de planification stratégique en collaboration avec HEC Montréal.

Vous ne rêvez pas : vous venez d'entendre les mots « HEC » et « Cour supérieure » dans la même phrase.

À terme, cette première planification stratégique nous permettra de mettre en place les outils nécessaires pour réaliser notre vision d'une structure de gestion plus moderne, transparente, efficace et centrée sur les besoins des citoyens.

Je remercie le ministère de la Justice du Québec pour sa collaboration dans ce dossier et pour le financement du projet.

Troisièmement, l'indépendance judiciaire.

Je vous l'accorde : le concept est parfois galvaudé. Lorsqu'on l'évoque, certains hochent de la tête dans un élan on ne peut plus senti d'approbation. À l'opposé, d'autres roulent les yeux au ciel et soupirent, estimant qu'on fait appel, à tort et à travers, à ce qui leur semble être un bouclier pour forcer à honorer les caprices des juges.

Permettez qu'on en parle.

Le principe de l'indépendance judiciaire est d'une importance capitale non pas pour les juges, mais pour les citoyens. Si les citoyens ont des motifs raisonnables de douter qu'un juge décidera de façon neutre, à l'abri de toutes pressions ou influences externes, ils perdront confiance en la justice.

Voici quelques scénarios qui, sans lancer la pierre à quiconque, visent à éveiller notre vigilance collective en matière d'indépendance judiciaire:

- Faire travailler ensemble, dans les mêmes locaux, le personnel de la Cour supérieure et le personnel du ministère de la Justice, alors que le gouvernement du

Québec est souvent partie à des litiges devant la Cour supérieure, est de nature à ébranler la perception d'indépendance et la confiance du public;

- Héberger sur un même serveur les fichiers informatiques des juges de la Cour supérieure, notamment leurs projets de jugements, et ceux du ministère de la Justice et des autres tribunaux. Savoir que les membres du gouvernement et du ministère de la Justice ont ainsi potentiellement accès aux documents des tribunaux. Tout cela est de nature à ébranler cette perception d'indépendance et la confiance du public;
- Consciemment ou non et en dépit de tous ses efforts, un juge pourra-t-il toujours accorder à la décision juste, mais plus laborieuse à rendre, toute la considération qu'elle mérite si ce juge, en plus de présider des procès, de gérer des litiges et d'écrire ses jugements, doit aussi effectuer le travail administratif et clérical de son bureau, parce qu'il n'a pas d'adjointe?
- Consciemment ou non et malgré tous ses efforts, un juge accordera-t-il toujours toute la considération qu'elle mérite à la décision juste, mais qui présente un plus

grand risque de représailles, si ce juge craint que la sécurité des témoins, des parties ou la sienne ne puisse être assurée en raison d'un manque de constable spéciaux?

Toutes ces cas de figure peuvent ébranler la perception du public, qui est en droit de s'attendre à ce que la décision soit rendue sans égard à des considérations extérieures.

Ces situations ont toutes été discutés ou vécues dans les dernières années.

Les coûts nécessaires pour éviter ou corriger les conditions qui peuvent entacher la perception d'indépendance de la justice sont dérisoires comparativement aux conséquences désastreuses d'une perte de confiance envers le système judiciaire. On s'en voudrait un jour de prendre le tout à la légère.

Quatrièmement, le rôle des médias d'information.

Leur travail rigoureux dans la couverture médiatique des procès, et de la justice au sens large, permet de voir à travers des procédures souvent arides et, surtout, aide à ce que les

principes de justice, d'équité et d'impartialité soient connus, compris et respectés.

Fermetures d'entreprises de presse, licenciements, fin de publications d'informations locales. Les temps sont difficiles pour les médias et leurs employés.

Cette situation est inquiétante.

Alors que l'avenir des médias d'information semble incertain et que le journalisme professionnel comme nous le connaissons aujourd'hui tend à disparaître, comment pourrons-nous voir à ce que la population soit informée des affaires judiciaires, et ce, non seulement en matière criminelle mais en matière civile également? Sans oublier la popularité sans cesse grandissante des réseaux sociaux, où il est difficile d'accéder à une l'information neutre et objective.

The future of the news media is clouded by uncertainty. Professional journalism as we know it today is struggling to survive. In such a context, how can we ensure that the public is informed about court cases, in criminal and civil matters? Tthe ever-increasing popularity of social networks, where it's

difficult to access neutral, objective information adds another layer of concerns.

Au nom de la Cour supérieure et en mon nom personnel, j'exprime notre profonde reconnaissance pour le travail acharné, l'intégrité et, disons-le, la résilience, des journalistes judiciaires. Votre travail est essentiel à la santé de notre démocratie.

Merci!

Cinquièmement, les délais en matière criminelle.

Nous arrivons encore à respecter le délai de 30 mois pour tenir un procès devant jury en Cour supérieure, mais au prix de sacrifices qui ne seraient pas requis si nous avions suffisamment d'effectifs. Cela étant, soyons francs : notre capacité n'est pas indéfiniment élastique.

Nous collaborons pleinement aux travaux de la Table justice dont le ministère de la Justice du Québec a pris l'initiative. Nous espérons pouvoir participer à l'élaboration de solutions novatrices et pérennes à ces enjeux.

Toutefois, à toujours vouloir faire plus avec moins, on finira par arriver au point où malgré tous les efforts et contorsions employés, la Cour supérieure ne pourra plus écarter la possibilité d'arrêts de procédure en 2023-2024.

Sixièmement, la continuation du programme de transformation Lexius et la place de l'intelligence artificielle dans le système de justice.

La technologie s'invite dans chaque aspect de nos vies. Il est naturel, logique et nécessaire que la justice s'adapte à ces transformations et en profite pour s'améliorer. Cet engagement envers le numérique vient avec la promesse d'une efficacité accrue, d'une meilleure gestion des dossiers, d'une communication simplifiée entre toutes les parties prenantes. Aussi, elle offre une occasion unique de repenser nos pratiques et façons de faire afin de moderniser le système de justice.

Nous avons récemment fait des gains réels, mais modestes avec la dématérialisation des procédures non contentieuses. Nous avons bon espoir qu'avec la collaboration du ministère de la Justice, et dans l'attente d'un véritable dossier numérique, nous pourrions étendre cette technologie aux

autres matières, et ce, au cours de la présente année judiciaire.

Je réitère ici le souci que la technologie facilite l'accès à la justice, sans créer une barrière pour certains de nos concitoyens.

Par ailleurs, nous devons aussi réfléchir à la façon d'améliorer le service offert à la population en intégrant l'IA à nos opérations en justice, et ce, tout en préservant notre indépendance et en maintenant la confiance du public? L'exercice est délicat mais nous devons nous y atteler immédiatement. Nous avons d'ailleurs demandé au ministère de la Justice de lancer un chantier sur cette question et la Cour supérieure y collaborera pleinement.

We also need to think about how we can improve service to the public by integrating AI into our legal operations, while preserving our independence and maintaining public's trust in the justice system. It's a delicate exercise, but we must tackle it immediately. We have asked the Ministry of Justice to launch a project on this issue, and the Superior Court will cooperate fully.

Septièmement, j'ai déjà pris beaucoup de temps. J'aurais bien aimé pouvoir rayer cette dernière partie de mon discours, mais je n'en ai malheureusement pas le luxe.

Il existe présentement 6 postes vacants à la Cour supérieure : 5 dans la division de Montréal et 1 dans la division de Québec. Les délais de plus en plus longs et maintenant chroniques à remplacer les postes qui deviennent vacants ont des conséquences concrètes pour la population. Selon une étude récente, ce délai serait de 11 mois à l'échelle du pays.

Le ministère de la Justice fédérale et le gouvernement fédéral connaissent bien cette réalité. Ils sont d'ailleurs les seuls à détenir la solution.

Concrètement, un déficit de 6 postes non comblés à la Cour supérieure représente, chaque mois, 66 jours de procès que nous ne sommes pas en mesure d'offrir à la population. Pour éviter des remises de procès le matin-même, faute de juge pour les entendre, nous devons donc prévoir des dates d'audience plus éloignées dans le temps.

Ainsi, à notre grande désolation, nos concitoyens doivent maintenant attendre 24 mois dans certains districts, dont Montréal, pour un procès en matière civile ou familiale (que ça soit pour un divorce, un litige entre actionnaires, en matière de congédiement, de vices cachés, de successions ou autre).

D'une part, ces délais plombent l'activité judiciaire parce que dans l'intervalle, les citoyens reviennent périodiquement à la Cour pour une enfilade de mesures temporaires, imparfaites et superficielles. D'autre part, ces délais ont un impact indéniable sur la santé, la sérénité et la productivité des personnes et des entreprises impliquées. Bref, la société paie un fort prix en raison de ces délais.

Fin de la lourde parenthèse.

En terminant, je tiens à remercier les juges de la Cour supérieure et de toutes les cours, pour leur dévouement et leur engagement au quotidien au service des besoins de justice de la population.

Je veux aussi saluer le travail remarquable des gestionnaires du ministère de la Justice et de la Sécurité publique, qui arrivent à concilier des visions parfois divergentes et à faire

de véritables miracles au quotidien, dans un contexte historique d'exode de main-d'œuvre.

Malgré un bon vent de face, je demeure optimiste sur notre capacité collective à moderniser la justice et à la rendre plus accessible au public. Le système de justice peut compter sur un écosystème complet d'individus dévoués et compétents, qui ont à cœur de répondre au besoin de justice de la population. Souhaitons-nous des moyens à la hauteur de cette importante mission.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite une excellente rentrée judiciaire.